



SERVICES A LA POPULATION/MEDIATHEQUE

Affaire suivie par : C.Keller

Réf. : AA/DB/AU/CK

Objet : APPEL A PROJETS / CONTEURS ET ARTISTES DE L'ORALITE

Tournée de Conte dans les bibliothèques et médiathèques du territoire CAPI « Quand CAPI conte »

1. Objet de l'appel à projets

Contexte

Le territoire de la CAPI compte 22 communes et 21 bibliothèques : 10 équipements intercommunaux gérés par la CAPI et 11 bibliothèques gérées par les communes :

Commune	Bibliothèques et médiathèques CAPI	Bibliothèques communales	Pas de bibliothèque
Bourgoin-Jallieu	2		
Châteauvilain			1
Chèzeneuve		1	
Crachier			1
Domarin		1	
Eclose - Badinières		1	
Four	1		
L'Isle-d'Abeau	1		
La Verpillière	1		
Les Éparres		1	
Maubec		1	
Meyrié	1		
Nivolas-Vermelle		1	
Ruy-Montceau	1		
Satolas-et-Bonce		1	
Sérézin-de-la-Tour			1
Saint-Alban-de-Roche		1	
Saint-Quentin-Fallavier	1		
Saint-Savin	1		
Succieu		X	1
Vaulx-Milieu		1	
Villefontaine	1	2	
Total	10	11	4

NB : La médiathèque intercommunale de Nivolas-Vermelle accueille par convention les habitants et les scolaires des communes de Succieu, Châteauvilain et Sérézin-de-la-Tour.

NB2 : la commune de Succieu dispose d'une collection d'ouvrages mis en prêt auprès du public sans abonnement ni tarification.

Initié par la CAPI dans une volonté de développer la lecture publique et d'attirer de nouveaux publics de proximité dans les bibliothèques et médiathèques du territoire, ce projet associe la CAPI et les 22 communes qui la composent.

Objectif

La CAPI et les communes s'associent pour organiser sur leur territoire une tournée d'un ou de plusieurs spectacles de contes.

L'objectif du projet est de proposer une action culturelle mutualisée autour du conte et de l'oralité.

Contenu

- Forme : chaque séance de conte aura une durée d'environ 1 heure
- Public visé : tout public, et plus particulièrement un public familial

2. Profil recherché

L'appel s'adresse aux artistes résidant dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, francophones, possédant une expérience significative du Conte.

Les artistes doivent avoir le permis de conduire, en cours de validité, et disposer d'un véhicule personnel.

3. Conditions de réalisation

Le projet pourra être confié à plusieurs conteurs différents.

La tournée se déroulera sur une durée de 5 mois, de janvier à mars 2018.

4. Financements et partenariats

Le maître d'ouvrage est la CAPI, via le Service Médiathèques. Les communes et les gestionnaires des bibliothèques municipales sont partenaires et associés au projet.

Une convention sera conclue entre la CAPI et les artistes.

Ce projet bénéficiera de l'aide du Département de l'Isère.

5. Détail des interventions artistiques : calendrier et budget

Le budget dédié à l'intervention de l'artiste (tous frais annexes liés à la venue de l'artiste compris) n'excèdera pas 300€TTC par séance. Le budget correspond aux cachets et/ou droits d'auteurs de l'artiste, ainsi que tous les frais liés à ses déplacements, restauration, catering, télécommunications.

6. Calendrier prévisionnel de chaque site

Commune	Jour, date, heure	Lieu, Jauge, lieu de repli
Chèzeneuve	vendredi 16 mars à 18 h ou vendredi 23 mars à 18 h	Salle d'animation du village Capacité d'accueil de 80 personnes assises
Crachier	En attente de dates	
Domarin	Vendredi 9 mars 2018 à 19h	Salle Paul Chabert, place des tilleuls Jauge : 60 personnes
Eclose - Badinières	Vendredi 16 février 2018 à 18h ou éventuellement vendredi 23 février 2018 à 18h	Ancienne école Arc-en-Ciel située à côté de la bibliothèque
Les Eparres	Vendredi 9 mars 2018 à 18h30 à la Salle des platanes ou le samedi 10 mars 2018 à la salle socio-éducative (salle plus grande) à 17h	
Maubec	Samedi 3 ou dimanche 4 février ou samedi 10 ou dimanche 11 février à 17h30	Salle pour 50 personnes.
Nivolas-Vermelle	Mercredis 7, 14 ou 21 mars à 17h30	Bibliothèque (40 personnes)
Saint-Alban-de-Roche	Mercredi 17 janvier 2018 après- midi ou le samedi 20 janvier 2018 après-midi	salle de la Fontaine (35 personnes assises)
Satolas-et-Bonce	En attente de dates	
Sérézin-de-la-Tour	Samedi 17, 24 février ou 3 mars	
Succieu	samedi 27 janvier, 18h ou 20H30 ou samedi 3 février, aux mêmes heures ou samedi 10 février, aux mêmes heures.	
Villefontaine (commune)	Vendredi 16 mars à 18h30 (ou éventuellement, mercredi 14 mars à 18h30)	Espace Jacques Prévert (60/80 pers) ou Salle Daniel Balavoine (350 pers)

Les médiathèques de la CAPI ont par ailleurs établi leurs interventions annuelles de contes, qui feront partie de la tournée, à Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, St Quentin-Fallavier, Ruy-Montceau, Saint Savin, Four et Meyrié.

Organisation de l'accueil de l'artiste :

La CAPI délègue à chaque commune l'accueil de l'artiste et les moyens techniques mis à disposition par les partenaires.

L'artiste devra être autonome, tant dans le projet artistique que dans la gestion quotidienne.

7. Présentation des candidatures

Contenu des propositions au plan artistique et culturel :

1. Proposition de la démarche artistique et d'une petite forme au répertoire qui sera diffusée dans les bibliothèques (dont fiche technique)
2. Parcours professionnel de l'artiste et présentation du travail artistique et de sa diffusion ces trois dernières années (lieux, fréquence)
3. Offre de prix
4. Disponibilités au regard du planning proposé, voire proposition de planning d'intervention
5. Détention d'une assurance responsabilité civile
6. Document administratif présentant le statut individuel de l'artiste et/ou son rattachement à une structure.

8. Sélection des candidats

La CAPI se réserve le droit de ne pas donner suite à l'appel à projets si celui-ci s'avère infructueux et le droit d'apporter des modifications de détails qu'elle transmettra aux candidats.

La commande est en euros et les prix sont forfaitaires, réputés toutes charges incluses.

Comité de sélection

Le comité de sélection dirigé par la CAPI rassemble les partenaires du projet, listés à l'article 4. Il finalisera le choix du candidat.

Après examen des offres des candidats admis, la CAPI se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Ces derniers pourront être sollicités pour une rencontre avec le comité de sélection.

Critères de sélection des projets

- qualité du travail artistique antérieur
- cohérence globale du projet (dimension artistique et culturelle)
- expérience de la rencontre des publics enfants et adultes
- niveau de prix

9. Publicité de l'appel à projets

L'appel à projet fait l'objet d'une publication sur le site web de la CAPI, le 30 juin 2017.

10. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser à la CAPI, aux adresses mail ci-dessous.

Les projets devront être reçus au plus tard le :

Vendredi 15 septembre 2017 à 15h00 - dans une version papier en 4 exemplaires à la CAPI et en version électronique à ckeller@capi38.fr et dbouillot@capi38.fr